

Madame Karine CLAIREAUX
Présidente du bureau du CNML
Sénatrice de Saint-Pierre-et-Miquelon
Sénat
Casier de la Poste
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Paris, le 4 juillet 2017

Madame la Présidente,

Nous avons pris connaissance de l'annulation de la réunion du groupe de travail « plaisance » du Conseil National de la Mer et du Littoral, programmée le 5 juillet. Pour éviter à l'avenir tout nouveau malentendu, il nous paraît important de partager avec vous nos diverses discussions.

Comme nous vous l'avons dit, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) se réjouit que les sujets de notre filière soient débattus au sein du Conseil National de la Mer et du Littoral (CNML).

Nous restons toutefois convaincus que ce groupe de travail ne pourra utilement prospérer qu'à une double condition. Tout d'abord, sa composition et sa méthodologie doivent garantir son efficacité. Ainsi, nous préconisons, comme nous l'avons déjà exprimé, un groupe resserré dont la composition doit être préalablement arrêtée entre nous. Ensuite, la portée de ses travaux doit trouver un cadre conclusif au sein du CNML. C'est pourquoi nous demandons une représentation effective de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance au bureau de la CNML.

Par ailleurs, au-delà de ces préalables, les sujets ne manquent pas. Nous devons en fixer les priorités conjointement. La Confédération étudie et travaille sur un certain nombre de thèmes parmi lesquels certains pourraient être approfondis par le CNML

Nous pouvons citer à titre d'exemple : l'assujettissement à l'ENIM des marins embarqués d'un port français ; le recyclage des navires de plaisance en fin de vie – REP Plaisance ; la nouvelle règle encadrant l'usage du styrène ; l'application de la taxe de séjour aux ports de plaisance ; l'application de la loi NOTRe pour les ports de plaisance ; la relance des travaux dans le cadre de la charte pour une pêche de loisir écoresponsable ; la préservation des usages halieutiques et nautiques y compris dans les zones protégées ; le statut du marin de plaisance et l'encadrement de la croisière ; la plurivalence des diplômes pour l'encadrement des sports et activités nautiques ; l'évolution du cadre de l'environnement spécifique pour certaines activités sportives ; une clarification de la réforme des règles applicables à la délivrance des titres d'occupation du domaine public (AOT).

Certains de ces thèmes font déjà l'objet d'un travail concerté au sein du Comité France Maritime, présidé par le Secrétariat Général de la Mer (SGMer), auquel nous participons. Il nous semble par conséquent indispensable, pour gagner en efficacité et en pertinence, de préciser les rôles de chacun. Cette équation, vous le savez, est d'autant plus urgente, que nous attendons la mise en place d'un cadre interministériel qui doit s'appuyer sur la conférence annuelle de la CNP.

Si vous en êtes d'accord, nous souhaitons proposer au SGMer une réunion de travail d'organisation conjointe avec le CNML et le bureau de la CNP qui pourrait se tenir fin août ou début septembre.

Notre secteur, en tant qu'acteur de la croissance bleue, doit être écouté, entendu et respecté. C'est un point essentiel. Force est de constater que non seulement nous ne retrouvons pas l'esprit de notre échange du 24 mai sur la composition et les objectifs de la réunion du 5 juillet, mais surtout, nous avons eu connaissance de certaines pressions exercées sur certains de nos membres au détriment de l'unité de la CNP.

Nous pouvons certes avoir des divergences, mais un partenariat repose avant tout sur la confiance. La Confédération du Nautisme et de la Plaisance représente la communauté nautique dans sa diversité. En parlant d'une même voix, il facilite le dialogue avec les différentes autorités de l'Etat. C'est un atout pour tous.

Nous souhaitons maintenant retrouver un climat apaisé et nous mettre au travail sur des thématiques prioritaires pour favoriser l'essor du secteur.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Jean KERHOAS
Vice-Président de
la CNP

Président du
collège Sportif



Jean KIFFER
Vice-Président de
la CNP

Président du
collège Usagers



Yves LYON-CAEN
Président de la CNP

Président du collège
Industries et
Services nautiques



Serge PALLARES
Vice-Président de la
CNP

Président du collège
Ports de Plaisance

